



Nombre de Conseillers

- En exercice : 29
- Présents : 27
- Excusés : 2
- Votants : 28
dont 1 pouvoir

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	28	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

**Commission de contrôle
des listes électorales
(CCLE)**

Désignation des membres

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 28/05/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 28/05/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt et un mai deux mil vingt-six à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Culturel Charles Ceyrac (salle Simone Veil) sous la Présidence de Monsieur Eddie MARCOS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2026

PRESENTS :

Eddie MARCOS, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Olivier BOUDY, Gloria BOUYSSOU, Henri ROSENDO, Ange GUEGUEN, Marie-Paule TOURNADOUR, Marie LAPACHERIE, Daniel CHASSAIN, Brigitte NIRONI, Laurent MENSIGNAC, Céline CHASTIN, Nathalie EL KEJJAOU, Stéphane BIRYCKI, Marie-Laure BOURGES, Geoffrey GIBERT, Céline PEREIRA, Julie MAUGER, Jimmy ETTORI, Yoann BARROT, Maxime NICOLAU, Stéphane GEORGES, Emma BLONDEL, Elodie CHASSAGNE, Jordan AUDIGUIER.

EXCUSES :

Victoria RIZZI (pouvoir donné à Anne-Marie OUMEDJKANE), José PEREIRA.

Secrétaire : Maxime NICOLAU

Rapporteur : Brigitte NIRONI

Vu le Code Électoral et notamment l'article L. 19 ;

Considérant que dans les communes de 1 000 habitants et plus dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission de contrôle devra être composée :

- de trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau ;
- de deux conseillers municipaux appartenant à la seconde liste, pris dans l'ordre du tableau.

Considérant que ne peuvent pas siéger le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Considérant qu'il est nécessaire de transmettre au Préfet des propositions de noms de conseillers municipaux prêt à participer aux travaux de la commission de contrôle des listes électorales ;

Après en avoir délibéré, l'Assemblée :

- **DECIDE de proposer les membres du conseil municipal prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle des listes électorales comme suit :**

Intitulé de la liste majoritaire	Qualité	NOM	Prénom
Ensemble pour Saint-Pan	Titulaires	LAPACHERIE	Marie
		MENSIGNAC	Laurent
		CHASTIN	Céline
	Suppléants	TOURNADOUR	Marie-Paule
		BOURGES	Marie-Laure
		BARROT	Yoann

**Délibération n°
2026.043**

Séance du 21/05/2026
N° ordre : 08

Suite n° 1

Intitulé de la seconde liste	Qualité	NOM	Prénom
L'espérance pour Saint-Pan	Titulaires	BLONDEL	Emma
		AUDIGUIER	Jordan
	Suppléants	GEORGES	Stéphane
		CHASSAGNE	Elodie

- **AUTORISE** le maire à transmettre cette proposition au Préfet de la Corrèze.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 21 mai 2026,

Le Maire,



Eddie MARCOS

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 28/05/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 28/05/2026

Accusé de réception en préfecture
019-211922901-20260521-DL2026_043-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026